



Dossier du mois

Les périples des vacanciers

Avec les vacances qui approchent à grands pas, c'est le moment de vérifier si vos clients bénéficient d'une protection juridique complète.

Son contrat Protection Juridique véhicules prévoit-il une couverture limitée aux pays de la CEE ? Qu'en est-il de la Suisse ? Est-il limité aux pays du contrat type "R.C. Auto" ? Comment cela se passe-t-il en Russie et en Egypte ? Votre client est-il couvert en tant que conducteur dans tout véhicule, voiture louée, moto ou vélomoteur ?

Les voyages en voiture représentent un risque certain à ne plus démontrer. Lors de l'annonce d'accidents durant cette période de vacances, il arrive très fréquemment que ce soit en autocar, taxi, avion et bateau. Le risque est très important également. Puis, n'oublions pas les accidents en tant que piéton et cycliste !

Encore à ce jour, beaucoup de personnes partent en vacances sans une couverture Protection Juridique optimale en tant que participant à la circulation !

Vos clients parcourent des milliers de kilomètres supplémentaires durant cette période estivale. Ils s'aventurent dans des régions inconnues, dans des pays dont les habitudes de roulage sont différentes des nôtres. Cela signifie : **Danger !** Que ce soit pour la voiture, la remorque ou la caravane,... avec un tiers étranger, un assureur étranger avec des lois et règles différentes, et de surcroît, dans une langue étrangère ! Que faire lors d'infraction à ces dispositions légales ?

Il est préférable d'avoir souscrit une assurance de qualité D.A.S. en ayant à ses côtés une équipe spécialisée de la D.A.S. Internationale représentée dans 19 pays !

Vos clients peuvent-ils aussi partir l'âme en paix ?

Voici deux exemples traités par notre service D.A.S. service Étranger

La découverte du Sahara : accident avec un quad

La famille H., papa, maman et leur fille Sandra, décident, lors de leurs vacances en Tunisie de participer à une excursion en quad. L'excursion est organisée par un bureau indépendant de leur hôtel situé en face de celui-ci. Les freins du quad de Sandra ne fonctionnant pas bien, un accident est provoqué en blessant 3 autres touristes. Le bureau organisateur n'est pas assuré et feint de ne rien savoir. La famille H. a fait appel à la D.A.S.

La Sicile et la location bon marché d'une voiture

Les prix de location d'une Golf VW étant très attractifs, la famille Z. décide de la louer pour faire le tour de l'île. De la firme de location, ils reçoivent tous documents y compris le document Check Out permettant de déterminer l'état du véhicule. Après de belles vacances réussies, ils encaissent un fameux choc. Un montant important est prélevé sur la carte de crédit de Mr Z. et l'information sur le décompte précise "dégâts occasionnés". Ils en sont retournés. Le véhicule a été rendu en parfait état. Malheureusement, ils ne possédaient pas le document "Check In" pour le prouver. Heureusement, ils ont souscrit une police ALL RISK Véhicules à la D.A.S....

Notre puissance d'action dépend de la qualité des preuves délivrées.

RICHE DE SON EXPÉRIENCE

le service Étranger de la D.A.S.

désire vous faire profiter de

QUELQUES CONSEILS TOUJOURS

BONS À PRENDRE (lisez le verso)



Astuces D.A.S. pour le client voyageur

LA D.A.S. DANS LES BAGAGES ?

L'EXPÉRIENCE NOUS A ENSEIGNÉ...
ET... OUI !

LE SERVICE ÉTRANGER DE LA D.A.S.
VOUS DONNE QUELQUES CONSEILS.

UNE RÈGLE D'OR !

*Votre client est confronté à un accident ou à un problème juridique ?
Conseillez-lui de TOUJOURS vous contacter, même de l'étranger !
Vous pourrez immédiatement l'aider et le guider judicieusement.
D'expérience, nous savons que cela peut éviter d'énormes problèmes.*

Dans certains pays, les délais de prescriptions et autres sont différents et très courts.

En tant que courtier, vous pouvez toujours, contacter directement la D.A.S.

Notre département juridique étranger sera toujours à vos côtés afin de vous conseiller au mieux quant aux démarches à entreprendre pour sortir votre client de la détresse.

Nous vous offrons un service de qualité, assuré par des professionnels en la matière.

Et, vous aiderez ainsi votre client avec de bons conseils et un plan d'action efficace.

Afin que nous puissions faire le nécessaire, il est important de transmettre au plus tôt votre dossier à la D.A.S. !

Astuces pratiques et utiles sur le site www.das.be

Informez-en vos clients !